16 février 2022

**Monsieur Anatole Collinet Makosso**

Premier ministre de la République du Congo

Ambassade du Congo

322, rue Waverley

Ottawa (Ontario) K2P 0W3

Monsieur le Premier Ministre,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT Canada, je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations quant à l’absence d’enquête judiciaire concernant les allégations de morts sous la torture de six hommes détenus au sein du Commandement territorial des forces de police de Brazzaville, dans la nuit du 4 au 5 novembre 2021.

À l’initiative du Cercle d’actions pour le développement (CAD), des autopsies ont été réalisées sur quatre des corps identifiés, ceux de **Brandon Keurtys Eleck**, **Guilliano Pernel Loubaki**, **Guira Hyppolite Doukoro** et **Arnaud Mondzola Embouet**. Les autopsies établissent que leurs décès résultent de coups reçus, réfutant ainsi la thèse de morts qui seraient dues à la surpopulation carcérale. Les hommes étaient sous mandat de dépôt, sous la surveillance de la police et, par conséquent, sous la responsabilité de l’État congolais.

Le 17 décembre 2021, à la suite d’une question parlementaire, vous avez reconnu que la situation était peu reluisante dans les lieux de détention. Tout récemment, le 6 janvier, quatre policiers congolais ont été arrêtés dans une autre affaire de torture, filmée cette fois, et dont la vidéo a fait grand bruit sur les réseaux sociaux et dans les médias.

Je vous exhorte, Monsieur le Premier Ministre, à condamner l’usage de la torture dans votre pays et à tout mettre en œuvre pour que les forces de l’ordre n’en usent plus, quelles que soient les circonstances.

Je vous exhorte à veiller à ce que des enquêtes judiciaires soient diligentées sur toutes les affaires de tortures alléguées, dont celle relative aux décès survenus dans la nuit du 4 au 5 novembre 2021 au sein du Commandement territorial des forces de police de Brazzaville. Le 12 janvier, le CAD et quatre familles ont déposé une plainte avec constitution de partie civile pour « torture, coups et blessures volontaires ayant entrainé la mort ». L’établissement des faits et des responsabilités individuelles dans cette affaire – qui rappelle douloureusement celle du massacre du commissariat Chacona, survenu en juillet 2018 – s’avère essentiel pour lutter contre l’usage de la torture dans votre pays.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l’expression de ma haute considération.

Nom et signature Adresse